

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE RÉVEIL

POLITIQUE — THEATRE — LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

VOL. X.

MONTREAL, 29 JUILLET 1899.

No. 228

SOMMAIRE :

Folie Dangereuse, *Franc* — Un Homme Heureux, *Vieux-Rouge* — Avocats, *Lex* — Soyez Honnêtes, *Students* — Un Schisme dans la Religion Orthodoxe — Tous les Mêmes — Une Figure Guerrière du Pape, *R. de Maulde La Clavière* — Les "Jésuites" — Le nombre des Religions en Angleterre — Une Profession de Foi électorale — La Fédération Catholique électorale, *M. Etienne Lamy* et les "Croix" — *Malchance, A. Ledoute.*

FOLIE DANGEREUSE

Les affaires de nos confrères ne nous regardent pas et c'est chez nous une règle bien précise de n'y pas intervenir ; il y a cependant des cas où toute la communauté se trouve intéressée et où il devient un devoir d'enregistrer une protestation précise.

On sait que la *Presse* de Montréal, a organisé sous le nom de Pique-niques des Enfants Pauvres, des excursions gratuites destinées aux pauvres petits dont les parents n'ont pas le moyen de payer le transport à la campagne ou ne peuvent encourir la perte d'une journée de travail pour les y conduire.

Le journal paie les voyages, le personnel du journal s'occupe avec une charmante sollicitude de veiller à la sécurité des enfants et s'acquitte si bien de ce soin que pas le plus léger accident n'est venu attrister ces parties de campagne en dépit du nombre toujours croissant des enfants qui s'y rendent.

Enfin, quelques personnes bienfaisantes

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile [franco.] à raison de 25 cts par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

prennent à tour de rôle, à leur charge, le soin d'offrir une collation aux enfants.

Le lieu de ces pique-niques est le Bout-de-l'Île, où l'on se rend par le chemin de fer de ceinture ; c'est un endroit magnifique avec un parc charmant, un air excellent, où la surveillance est facile et où les enfants s'en donnent à cœur joie.

Rendus là bas, ils s'amuse, ils courent, ils jouent.

Des enfants de huit à douze ans, c'est naturel, cela.

Pour moins les perdre de vue et pour les garder sous la main, les personnes chargées de la surveillance, organisent des concours, des courses de tout genre, ce qui fournit l'occasion d'offrir des prix aux enfants.

Voici le programme des réjouissances d'un des derniers pique-niques qui ont eu lieu :

" Concours de chant pour petites filles—Deux prix.

" Prix extra pour l'enfant qui chantera le mieux " Le chant des petits amis de la *Presse*."

" Concours de danse pour les petites filles — Trois prix.

" Concours de danse pour les petits garçons—Trois prix.

" Courses pour les petites filles, de 8 ans et au-dessous, 30 verges — Trois prix.

" Courses pour les petits garçons de 8 ans et au-dessous, 50 verges — Trois prix.

" Courses pour les petites filles, de 12 ans et au-dessous, 50 verges — Trois prix.

" Courses pour petits garçons de 12 ans et au-dessous, 75 verges — Trois prix.

" Match de football — Douze prix.

" Match de base ball — Neuf prix."

On voit que toutes les précautions sont prises.

Concours de danse pour les petits garçons et les petites filles, séparation complète des deux sexes, ce qui ne se voit guère dans les bazars, même les plus ortho-

doxes, dont on connaît les résultats trop souvent plus prolifiques que productifs.

Le soir, les enfants rentrent à la maison harassés par une orgie de bon air, avec une provision d'oxygène qui leur permet de supporter sans trop de mal les dures journées de captivité urbaine. Les parents sont satisfaits, reposés du calme d'une journée où la maison a été vide.

Tout le monde est content, ou devrait l'être.

Eh bien, c'est une erreur, il y a des mécontents.

Oui, il s'est trouvé des cafards assez encroûtés, méchants, hargneux, pour se plaindre de voir les enfants du peuple jouir d'un jour de bonheur par année.

Il s'est trouvé un journal assez idiot pour imprimer que les pique-niques de la *Presse* étaient une œuvre démoniaque et maçonnique.

Ce journal, n'en doutez pas, c'est la *Vérité*. Dans son numéro du 20 courant, M. Tardivel, après avoir donné la teneur du programme cité plus haut, publie cette lettre que nous reproduisons en entier pour montrer jusqu'où va le crétinisme pernicieux des cagots infects qui inspirent cette feuille.

Lisez et jugez :

" Monsieur J. P. TARDIVEL,

" Cher Monsieur,

" La *Presse* fait aujourd'hui même son seizième *pique nique* des enfants. Pourriez-vous m'expliquer pour quel motif des journalistes sont pris d'un si beau zèle pour organiser des amusements à tous les enfants d'une ville ?

" Que des pères et des mères de famille songent, pendant la belle saison, à procurer à leurs petits enfants d'honnêtes récréations avec quelques petits amis, la chose se comprend fort bien. Il faut, sous l'œil des parents, et en famille, un délassement à ce petit peuple. Dans de telles conditions, ce délassement est non seulement

permis mais il est utile. Aussi personne n'en est surpris.

"En peut-on dire autant des pique-niques chantés par la *Presse*? Je ne le crois pas

"Quel but p. uvent donc poursuivra les hommes qui organisent les fêtes d'enfants avec un programme d'amusements comme celui qu'on annonce? Prix pour concours de danse de petits garçons et de petites filles, prix pour courses de petits garçons et de petites filles.

"Sont-ce bien là des exercices recommandables pour l'éducation chrétienne des enfants? Des parents soucieux de l'âme de leurs enfants peuvent-ils les lancer dans un pareil tourbillon?

"Je vois dans ces fêtes tout un plan abominable.

"Vous savez que les loges maçonniques veulent s'emparer de la jeune génération, et que, pour attirer les enfants toujours avides de plaisir, on ne trouve rien de mieux que de leur donner de grandes fêtes publiques. C'est le mot d'ordre donné par les loges.

"Les gens de la *Presse* n'ont sans doute pas reçu le mot d'ordre directement des loges; mais cette idée maçonnique flotte dans l'air, et, par les fenêtres largement ouvertes aux *sensations*, elle a pénétré dans les bureaux de ce journal.

"Cette recrudescence de divertissements données à la jeunesse a quelque chose d'effrayant.

"La *Patrie* annonce que les mortalités d'enfants au-dessous de cinq ans vont croissant à Montréal, et elle suggère de désinfecter les rues. Ces mortalités cependant sont moins dommageables que les pique-niques annoncés par la *Presse*. Voilà ce qui devrait faire réfléchir les pères et les mères. Le bon Dieu, dans sa miséricorde, retire de ce monde une jeune génération que la société du jour a juré de perdre. C'est un malheur, sans doute, mais moins grand que l'application du programme des loges maçonniques."

X.

La *Vérité* aurait bien dû donner le portrait du triple Tartuffe qui a pondu cela pour donner l'occasion aux honnêtes gens d'écraser du talon cette sale vipère, si jamais ils la rencontrent sur leur chemin.

Enfants du peuple, voilà comment vous devraient vous traiter ces saintes âmes si elles avaient la chance de mettre la main sur vous.

Elles préféreraient vous voir mourir que

de vous voir danser; elles demandent que les germes épidémiques vous prennent à la gorge plutôt que de vous voir courir; leur rêve, c'est de voir passer de longues théories de petits cercueils blancs dans lesquels reposeront les restes émaciés d'enfants pauvres qui auront succombé à la privation de l'air vital.

Voilà le dessein de sectes immondes dont l'idéal est la destruction de l'espèce humaine, dont la joie est le tombeau et qui aspirent au jour où la dernière pierre tumulaire recouvrira le dernier humain.

Arrière, viles croque-morts!

A bas les pattes, nous vous défendons de toucher aux enfants que vous ne savez que souiller; votre haleine fétide ternit la jeunesse dans sa fleur et nous vous interdissons de l'approcher.

Ah, elle vous le rend bien, l'enfance, la haine que vous avez pour elle!

Laissez grandir ces enfants que vous voulez étouffer aujourd'hui et vous verrez le balayage qu'ils feront de toute la clientèle de la *Vérité*.

Jouissez de votre reste, messieurs les castors, la chasse est encore fermée, mais elle ne tardera pas à rouvrir.

Quelle battue alors, mes enfants!

Jouissez de votre reste, messieurs les castors!

FRANC.

UN HOMME HEUREUX

Le Canada compte en ce moment un homme heureux, un homme vraiment heureux.

Le fait est assez rare pour mériter d'être signalé.

Cet homme heureux n'est autre que le

premier ministre de Québec, l'hon. M. Marchand.

Et quelle est la source de cette béatitude ?

Il a un surplus, un vrai surplus né viable et qui plus, est le père et la mère se portent bien.

Ceux qui n'ont pas suivi les péripéties de l'incubation ne peuvent pas se rendre compte de la fierté qui anime notre premier ministre et trésorier provincial.

Lorsqu'il arriva au pouvoir en 1897, il avait conçu le projet de laisser à la province de Québec une preuve géniale de son passage, un vrai surplus, pas de ces surplus de pacotille des maisons du coin du quai, un surplus bien constitué.

Il n'a épargné, pour arriver à ses fins, ni les soins, ni les veilles, ni les scarifications budgétaires.

Deux années durant il a taillé, rogné, élagué, émondé et enfin l'œuvre est venue à terme.

Le 30 juin dernier était la date normale.

A partir de ce jour-là, on vit notre trésorier provincial donner des marques d'anxiété fort explicables.

L'opération commençait.

A ceux qui le consultaient, il répondait d'un ton mystérieux :

“ Motus, l'enfant se présente bien ! ”

Et il retournait s'enfermer dans la chambre close d'où s'exalait les pénibles gémissements des registres en mal de paturition.

Enfin, il y a deux jours, l'hon. M. Marchand sortit radieux et vainqueur de son cabinet de travail et lança à la foule anxieuse qui attendait à la porte le dénouement de cette poignante angoisse, ce cri qui est maintenant répété à tous les échos de la province :

“ Dieu soit loué, c'est un... surplus ! et il représente trente mille dollars ” !

De tous les côtés les félicitations ont plu sur l'auteur de ce rare produit.

Vous devez comprendre maintenant la fierté et le bonheur du financier.

D'après les autorités en la matière, ce surplus a très bonne envie de vivre. Il lui faut cela, car sûrement les jeunes turbulents qui se rassemblent dans la Chambre de l'Assemblée Législative vont le traquer et lui faire passer de mauvais quarts d'heure ; lui faudra des reins d'acier pour rebondir sous les coups et voltiger dans la paperasse.

Souhaitons qu'il résiste à cet exercice.

Maintenant, cessons le badinage et ajoutons que le premier ministre a droit à des compliments bien sincères pour l'heureux résultat de ses travaux et la grande honnêteté avec laquelle il a rempli les promesses qu'il avait faites à l'électorat.

On sait combien il est difficile à un premier ministre arrivant au pouvoir, non pas seulement d'opérer des réductions dans les frais d'administration, mais même de les maintenir dans les mêmes limites que ses prédécesseurs.

Ce qui se passe à Ottawa, où les digues sont rompues sous le poids de toutes les exigences, donne une indication assez juste des terreurs de ce travail herculéen.

Pourtant, M. Marchand l'a tenté et armé d'une tenacité et d'une diplomatie très réelles, il a réussi à opposer une barrière à ses partisans ; il a su refuser.

C'est une grande gloire.

Je n'irai pas jusqu'à dire que cette leçon sera profitable à notre population ; malheureusement l'enseignement qu'elle comporte est détruit par la façon dont agit un ministre fédéral à Ottawa, dont la devise est d'aiguiser les appétits popu-

laciens en laissant entrevoir des jouissances toujours croissantes : *Wait till you see us next year !*

Malheureusement, aussi, le peuple apprécie mieux cette dernière méthode que la première, mais cela ne diminue en rien le mérite de M. Marchand.

Il y a une valeur réelle en politique à remonter le courant des dépenses.

M. Marchand a fait preuve de cette valeur et on doit lui en tenir compte.

Il a mis l'intérêt public au-dessus des complaisances de parti et à cet égard nous lui adressons toutes nos félicitations et nous l'assurons de tout notre respect.

VIEUX-ROUGE

AVOCATS

On sait que le barreau français est une des institutions les plus foncièrement conservatrices qui existent.

Il n'en a pas moins surgi dans son sein un élément réformiste qui a demandé à grands cris des changements.

Le Conseil général de l'ordre a examiné les demandes et rendu sa décision.

Voici la troisième proposition dont la discussion est la plus intéressante pour nous à connaître :

“ Il y aura lieu d'autoriser les avocats du Barreau de Paris à traiter librement avec leurs clients la question de leurs honoraires, à les demander verbalement soit avant, soit après la plaidoirie, au besoin à les réclamer par écrit et à en donner quittance ? ”

Le Conseil a répondu comme suit :

“ Sur le troisième point : Considérant qu'une autre tradition aussi ancienne que l'ordre lui-même, et consacrée par toutes les décisions du conseil, place au premier rang des devoirs de l'avocat le désintéressement professionnel ;

“ Considérant que cette tradition, qui a toujours assuré l'estime du public, doit être ferme-

ment maintenue, enseignée par les anciens à leurs jeunes confrères et pratiquée également par tous ;

“ Que l'honoraire doit être payé librement par le client ; qu'en aucun cas il ne peut être exigé et qu'il ne peut jamais être l'objet d'une action en justice ;

“ Que le droit de l'avocat d'obtenir la légitime rémunération de son travail et des services qu'il est appelé à rendre à ses clients se concilie sans peine avec son devoir ;

“ Qu'il lui suffit de ne jamais oublier que la fixation et la remise des honoraires demandent à être traitées avec une grande délicatesse et une parfaite convenance ;

“ Considérant que c'est d'après ces principes que les arrêtés disciplinaires ont toujours résolu les difficultés déferées au conseil au sujet des honoraires ;

“ Qu'il n'y a pas lieu, dès lors de modifier de ce chef les usages du barreau de Paris et qu'il suffit de les avoir définis avec précision pour être assuré qu'ils continueront à être suivis ;

“ Qu'à plus forte raison il n'y a pas lieu de rien innover en ce qui concerne les réclamations ou les reçus par écrit des honoraires. ”

Ce sont ces sages et nobles coutumes dont on ne saurait trop proclamer l'élévation morale qui ont acquis au barreau français cette réputation qui survit à tous les troubles et les bouleversements.

N'est il pas un fait notoire que dans cette affaire Dreyfus qui a tout sali, tout déshonoré, pouvoirs publics, magistrature, armée, le barreau est resté indemne, les avocats de part et d'autre n'ont pas été l'objet d'un soupçon, ni d'une allusion blessante au plus fort de la tourmente ?

Honneur au barreau français.

LEX.

Ceux de nos abonnés qui ont des travaux d'impression à faire voudront bien s'adresser au No 157 rue Sanguinet ou au No 1560 rue Notre-Dame

EFFET UNIVERSEL

A tous les âges, le BAUME RHUMAL soulage et guérit sans effort

86

Faites abonner vos amis au REVEIL.

SOYEZ HONNETES!

Un gamin trouve dans la rue une bourse contenant une somme d'argent assez ronde. Il la porte au commissariat de police. Presqu'au même moment arrive le propriétaire de cette bourse qui, s'étant aperçu qu'il l'avait perdue, venait faire sa réclamation. Il est remis en possession de son bien, remercie vivement, remercie encore, et s'éloigne, sans laisser d'autre témoignage de sa reconnaissance.

Les journaux qui racontent ce fait divers blâment, presque tous, l'étrange oubli, ou l'avarice sordide de cet individu. Il est de fait que le gamin n'a pas eu de chance. Sur dix personnes qui auraient ainsi retrouvé leur argent, dans les conditions les plus inespérées, neuf lui auraient offert une gratification. Il a fallu qu'il tombât sur la dixième ! C'est un coup du sort. Espérons que cette disgrâce ne découragera pas le brave garçon et que, s'il fait encore une trouvaille de ce genre au Marché Bonsecours, il saura se conduire de nouveau en honnête homme. On dit qu'à la guerre ce sont toujours les mêmes qui se font tuer ! Dans la pratique de la vie, ce sont toujours les mêmes qui agissent bien. Ils n'en sont pas récompensés ? C'est plus fort qu'eux ! Ils seraient malheureux s'ils manquaient au devoir.

Mais, ce qui est plus curieux que ce fait divers, somme toute assez banal, c'est que tout le monde, en le lisant, se soit trouvé scandalisé. Nos mœurs veulent qu'un acte de probité appelle une rémunération. Notez qu'il y a une foule d'autres actes plus méritoires que celui de rendre intact un porte-monnaie qui ne vous appartient pas. Le public admet que ces actes-là n'entraînent pas de récompense immédiate et pécuniaire. Mais quand il s'agit d'argent, nous raisonnons presque tous, d'instinct, comme les journaux l'ont fait. Et surtout, si le trait de probité a été accompli par quelqu'un chez qui l'on pense que la tentation a dû naître. C'est un enfant, c'est un enfant pauvre : il a dû lui en coûter plus qu'à d'autres de porter sa trouvaille au commissaire. Et donc l'égoïsme du bonhomme qui s'en va, sans trouver à dire autre chose

que : " Grand merci, mou aïai ! " nous paraît tout à fait haïssable.

C'est, sans doute, que nous sommes trop enclins à juger du mérite d'une action par la difficulté présumée qu'elle a dû offrir à l'auteur, ou, pour mieux dire, que nous jugeons de cette difficulté d'après un critérium arbitraire. Il n'est pas du tout certain qu'un jeune garçon soit plus tenté qu'un homme de s'approprier l'argent d'autrui, s'il lui tombe par hasard sous la main. Il n'est pas du tout certain qu'un garçon très pauvre en soit plus tenté qu'un camarade moins pauvre. L'acte d'honnêteté a coûté plus ou moins, selon la nature morale, selon les habitudes prises, selon les leçons et les exemples reçus ; et rien ne prouve que l'homme qui se trouverait dans les conditions en apparence les mieux faites pour lui conseiller l'indélicatesse ait hésité seulement une seconde sur ce qu'il avait à faire. Notre conception de l'honnêteté et les luttes intérieures qu'elle suppose, est un peu bien terre à terre. Nous mesurons l'effort nécessaire à l'obstacle matériel, au lieu de tenir compte de l'élan naturel du cœur.

Et cela nous entraîne à des habitudes douteuses, telle que celle qui consiste à offrir une sorte de pourboire à l'homme qui nous restitue notre argent. Nous devrions l'estimer assez haut pour lui témoigner autrement une gratitude après tout naturelle. Les moyens ne manquent pas. On peut s'intéresser à lui et aux siens. On peut l'aider à se créer peut-être une vie moins difficile. Cela vaudrait mieux que de lui mettre une pièce d'or dans la main, avec le secret désir de ne plus entendre parler de sa vertu. Mais c'est plus difficile, fort peu conforme aux usages établis et cela suppose une indifférence du qu'en dira-t-on assez rare dans toutes les classes de la société.

En tout cas, si le héros du fait divers dont il s'agit est un moraliste, s'il a voulu faire la leçon à ses contemporains et ne pas mêler une satisfaction subalterne au pur contentement de conscience qu'a dû éprouver le jeune garçon, il n'a pas d'illusions à se faire : personne ne l'a compris.

La liberté de l'enseignement

La République Française à laquelle nos saints hommes du Canada s'efforcent d'attribuer les intentions et les pratiques les plus tyranniques, vient de proclamer encore une fois, l'inviolabilité d'un grand principe républicain, la liberté de l'enseignement.

Certains faux républicains prétendaient répondre à la tyrannie d'autrefois, qui avait si longtemps soumis l'enseignement secondaire à la tyrannie ecclésiastique par une mesure de retorsion consistant à le plier maintenant à la suprématie laïque.

De même que les institutions libres laïques sous l'Empire très catholique étaient étouffées sous l'autorité de l'Université, humble servante du clergé officiel, on ne rêvait rien moins que d'étouffer aujourd'hui les institutions libres catholiques sous la poigne de l'Université officiellement anti-cléricale.

Mais cette intention anti-libertaire n'a pas pu se réaliser. En dépit de la concurrence incessante et souvent fructueuse que ces institutions font aux lycées de l'Etat, les deux chambres à la suite d'une enquête exceptionnellement sérieuse et complète que présidait M. Ribot, ancien ministre, vient de proclamer le maintien de la liberté d'enseignement.

La commission de la Chambre qui prépare son rapport sur l'enquête a reconnu l'inviolabilité de ce principe de droit public et nommé un rapporteur dont les opinions depuis longtemps proclamées sont la consécration de ce principe.

La commission de la Chambre française ne s'en est pas tenue là. Après avoir garanti la liberté des familles et le droit de l'enseignement privé, elle a pris souci des droits de l'Etat et a voulu les affirmer et les défendre avec la même énergie. Elle l'a fait en posant en principe que l'Etat avait le droit et le devoir d'inspecter de la façon la plus large et la plus complète les établissements d'enseignement secondaires libres quels qu'ils soient.

Elle a constaté que la loi de 1850 ne refusait pas ce droit à l'Etat et qu'en réalité il s'agissait plutôt de le faire revivre que de le créer. Aussi bien

est-ce à l'unanimité que ce droit d'inspection a été voté, et qui permet de supposer que les membres de la droite dans la commission ne se sont pas séparés sur ce point de leurs collègues de la gauche. Pends toi, Tardivel ! Encore ici l'harmonie est donc entière entre les sentiments de la Chambre et ceux du Sénat. Des deux parts on est d'accord pour maintenir la liberté de l'enseignement et pour en régler les conditions, de manière que l'Etat n'en souffre pas de dommages.

Au point de vue de l'inspection, les établissements secondaires libres seront donc placés sur le même pied que les établissements publics, et les uns et les autres seront également responsables devant lui. Les inspecteurs de l'Etat ne se borneront plus à examiner les conditions de tenue matérielle et d'hygiène ; ils examineront les programmes et plans d'études, les livres et les cahiers ; ils contrôleront les grades des professeurs ; ils pourront interroger les élèves et se faire présenter leurs compositions. Bref, l'Etat élève ainsi sa responsabilité et son pouvoir au-dessus des deux enseignements rivaux pour les faire servir l'un et l'autre au plus grand bien de l'éducation nationale.

Il faut s'attendre à ce que ces conditions posées à l'exercice de la liberté de l'enseignement soulèvent d'un certain côté de vives protestations. Mais il n'est pas à prévoir que ces protestations triomphent d'une résolution législative aussi unanime. Théoriquement, le droit d'inspection de l'Etat ne saurait être nié. Le point, c'est qu'il ne devienne pas un moyen de tracasserie et de persécution. D'autre part, le plein et loyal exercice de ce droit implique nécessairement de la part de l'Etat l'abandon d'une prétention dont il a trop abusé : celle de régler jusqu'aux moindres détails des études, de faire des programmes minutieux qui sont comme des corsets de force, paralysant toute initiative et établissant du Nord au Midi la plus effroyable uniformité. Tout au plus devra-t-il se borner à établir pour chaque classe un certain niveau minimum d'études laissant à chaque établissement le choix des meilleurs moyens de l'atteindre ou de le dépasser. Ainsi la concurrence entre eux deviendra féconde et l'on verra triompher

les meilleurs maîtres et les meilleures méthodes. Si l'inspection des établissements libres par les représentants de l'Etat avait, en outre, pour conséquence, d'ouvrir un peu plus larges les fenêtres des lycées et collèges publics et de leur donner une liberté d'allures qu'ils ont vainement réclamée jusqu'ici, le gain serait double et il faudrait deux fois applaudir les résolutions de la commission.

L'identité de traitement et des obligations imposées à l'enseignement libre et à l'enseignement public semble devoir entraîner une autre conséquence ; c'est l'identité des avantages et privilèges qui pourront leur être accordés dans la suite. Il est bien évident que, lorsqu'un établissement libre offrira le même cadre d'enseignement qu'un lycée, qu'il sera servi par des professeurs de mêmes grades sous le contrôle également constant et également sévère des mêmes inspecteurs, il n'y a pas la moindre raison à ce qu'il ne soit pas traité de la même manière que le lycée. Si ce dernier obtient, par exemple, le droit de délivrer des certificats de maturité dans des conditions déterminées, il est difficile d'admettre que cet établissement libre ne l'obtienne pas également dans les mêmes conditions. Qu'on ne craigne pas de s'engager dans cette voie. C'est la bonne. Non seulement on donnera ainsi une compensation méritée aux maisons libres qui accepteront le contrôle complet de l'Etat, mais encore l'Etat aura entre les mains, avec ce droit de conférer le certificat de maturité, le moyen le plus simple et le plus efficace d'agir sur l'enseignement privé et de diminuer peu à peu l'antagonisme dans lequel il s'est développé jusqu'ici avec l'enseignement public.

STUDENS.

Ceux qui désirent se procurer la première livraison des *Contemporains*, par *Vieux-Rouge*, feraient mieux d'en faire la demande immédiatement. Il en reste au plus une vingtaine d'exemplaires. Prix 50 cts.

AUX VOYAGEURS

En voyage rien de mieux que d'avoir dans sa valise une bouteille de BAUME RHUMAL. 87

UN SCHISME

Dans la Religion Orthodoxe

Un différend sérieux, qui peut même devenir fort grave, est en train de se produire entre le gouvernement russe et le saint synode de Russie, d'une part, et le patriarcat œcuménique de Constantinople, de l'autre. Ce différend est d'un caractère religieux, mais il a aussi son côté politique qui est très important.

Il y a quelques semaines, une députation de la grande secte religieuse des Raskolniks, qui compte vingt-cinq millions de membres en Russie, vint à Constantinople pour soumettre au patriarcat œcuménique, qui est l'autorité suprême de toute l'orthodoxie, un long mémoire par lequel les Raskolniks sollicitaient du saint-synode du Phanar de reconnaître le *sacerdoce* des membres de leur clergé, c'est-à-dire de proclamer la légalité et le caractère sacré de l'ordination de leurs prêtres, légalité que le saint-synode de Russie refuse toujours de reconnaître, en considérant les Raskolniks comme schismatiques.

Le patriarcat ne pouvait pas ne pas prendre en considération la demande de 25 millions de chrétiens qui se disent plus orthodoxes que le reste des Russes, qui s'intitulent vieux-croyants, et qui repoussent les innovations apportées par Nikon, métropolitain de Moscou, et autres prélats russes en 1667 et depuis, innovations qui, d'après les Raskolniks, ont changé le type originel de l'église russe.

C'est ainsi que pensaient les membres de la députation et leurs commettants et, en effet, leur pensée était juste, car le patriarcat a pris en sérieuse considération cette demande et chargé une commission nommée *ad hoc* et composée de plusieurs prélats sous la présidence du métropolitain de Rhodes, d'examiner la question et d'adresser un rapport au saint-synode qui statuera en dernier ressort.

Les Raskolniks se disent bons orthodoxes et ne reconnaissent pas le saint-synode de Russie comme un corps ecclésiastique légalement constitué. Ils évitent d'avoir des relations avec le clergé russe, mais ils recherchent, au contraire, la bénédiction donnée par des prêtres ou évêques grecs,

roumains, serbes et autres orthodoxes. Ils espèrent d'autant plus que l'église du Phanar reconnaîtra le sacerdoce de leur clergé, que ce sacerdoce lui vient d'un prélat appartenant au trône œcuménique, le métropolitain de Bosnie, Ambroise, qui avait ordonné les premiers prêtres et sacré les premiers évêques des Raskolniks.

On voit que la question est fort grave, en même temps que délicate. Si le saint-synode du Phanar qui est l'autorité supérieure des églises orthodoxes, admet le bien fondé de la thèse soutenue par les Raskolniks, le saint-synode de Russie et le gouvernement russe ne peuvent que se soumettre à cette sentence suprême, sous peine de provoquer un conflit d'une nature exceptionnelle entre les deux églises et les deux synodes. Un conflit dont les conséquences seraient incalculables pour l'orthodoxie.

TOUS LES MEMES

Vous avez tous vu à la procession de la Fête-Dieu des petits vicaires faisant les importants auprès des congrégations de femme et menant à la baguette leur saint troupeau.

Le Canada n'a pas la spécialité de ces porteurs de boulette ; voici ce que je lis dans un journal de Mézïeres, France :

"MEZIERES.—ZÈLE INTEMPESTIF.—On a fort remarqué, dimanche matin, à la procession de la *Vierge noire*, un vicaire, tout parfumé de lubin, qui, possesseur d'un superbe parapluie, le brandissait frénétiquement et semblait en menacer les dévotes qui ne conservaient pas un alignement exact dans les rangs. On le voyait, mouche noire du coche, se porter sur les flancs de la colonne, gourmandant telle femme, taçant telle autre, menaçant les retardataires et surtout exigeant qu'on couvrit absolument son chef de file derrière la bannière de la vierge.

"L'impression générale a été que le vicaire parfumé aurait été plus digne en ne troublant pas lui-même la cérémonie qu'en jouant le Ramollot et en cammandant ses ouailles avec le fameux scrongnongnien que Leroy a rendu légendaire.

"Quel drôle d'abbé tout de même !"

On pourrait envoyer là-bas quelques spécimens canayens.

Une figure guerrière du Pape

Il m'est arrivé, en considérant les origines de la crise religieuse du seizième siècle, d'émettre (et même de soutenir) l'idée, que peut-être, au début de cette crise, dont le christianisme souffre toujours, la Papauté s'était nuï plus encore par l'excès de la politique que par l'excès de la liberté de penser, bien que cette liberté fût extrême et méritât jusqu'à un certain point le reproche de paganisme.

C'était un peu aller contre les impressions présentes ; car, à considérer les choses par des yeux du vingtième siècle, il faut se rendre compte que des historiens religieux sont nécessairement plus frappés aujourd'hui des abus de l'esthétisme de la Renaissance que de l'abus des ambitions temporelles. L'idée d'attribuer à l'Eglise une grande souveraineté temporelle n'existe plus ; on ne souhaite que d'assurer son indépendance, de manière que, en portant dans le passé les préoccupations du présent, on est plus porté à excuser le souci de l'ambition dont les inconvénients ont cessé d'apparaître, et que, excès pour excès, on se résignerait mieux à un patrimoine trop agrandi qu'à un patrimoine inexistant.

C'est sous l'influence de cette idée bien naturelle que la figure de Jules II prend des proportions colossales. Le "Jules César", l'"Imperator" batailleur, qui fut l'ange des tempêtes, ressort maintenant avec un relief michelangélesque au milieu des décors délicats de la Renaissance. M. Pastor lui-même, en nous le présentant à nouveau avec des ressources infinies de science, n'est pas loin de le considérer comme un homme sublime, ou tout au moins comme un type de "grand Pape". Entre Alexandre VI et "César", il institue un parallèle permanent et cruel, qui ne tourne point à l'avantage d'Alexandre. Certes, il ne songe point à nier qu'Alexandre fut un grand esprit, une intelligence diplomatique de premier ordre ; mais... il y a tant de *mais* ! M. Pastor l'abandonne, et le traite de vrai misérable, en outre, d'ami de la France (ce que, d'ailleurs, il n'était pas), et ce repoussoir fait d'autant mieux ressortir le Pape Jules, vrai

profil apocalyptique, ou tout au moins de l'ancien testament, né pour coudoyer Moïse, et tout à fait à son aise entre des prophètes et des sibylles.

Si Jules II avait réussi, on pourrait l'absoudre ; mais a-t-il réussi ? Assurément non. Pourrait-il même réussir ? Cela n'est pas beaucoup plus probable. Après avoir consciencieusement consacré ses longues années de cardinalat politique à appeler les Français en Italie, il a consacré son Pontificat à les en expulser ; au point de vue italien, c'était une excellente idée ; mais, comme programme apostolique, on aurait pu trouver mieux. Il n'a ni aimé, ni compris la liberté ; mais il l'a toléré au dedans. Au dehors, il a brandi les excommunications et surtout sa solide épée. Machiavel n'aurait pas mieux fait ; mais saint Paul lui-même aurait peut-être fait autrement.

Ces événements sont si grands, que, même à travers quatre siècles presque révolus, on commence à peine à en distinguer les résultats, et les questions conservent encore tant d'acuité qu'on ne peut presque émettre un avis sans froisser d'augustes et très respectables susceptibilités.

Plusieurs faits se dégagent pourtant bien de la lutte née sous Jules II, et ils comporteraient des conséquences bien pratiques. Le premier protagoniste, Luther, n'entendait point forger d'idées nouvelles : au contraire, tout ce qu'il va dire, c'est ce qu'on disait à Rome, dans l'entourage de Jules, mais avec plus de restriction. Luther, tout en faisant la part des idées qui semblaient acquises, voudra sauver le dogmatisme en remplissant les fonctions de Pape, c'est-à-dire en arrêtant le monde au cran de ses jugements. Par la suite, Rome a changé d'allures. Les impérieuses nécessités de la bataille ont, bon gré mal gré, restauré l'autorité, et quoique ce fût dans le sens de la discipline religieuse, et non pas selon le système militaire de Jules II, le corps à corps a étouffé la liberté. Et cependant, aujourd'hui, sur le champ de bataille déblayé, que voyons-nous ? Les deux partis se sont dévorés. De l'autorité doctrinale de Luther, bien entendu, il n'est plus question. Et, du côté catholique, c'est par la liberté que s'est opéré le

renouveau. Si les catholiques libéraux, les Montalembert, les Lacordaire n'avaient pas institué en France de solides pierres d'attente, nous en serions peut-être réduits à croire, comme certains docteurs, que l'autorité de l'Eglise ne peut plus fleurir qu'en Amérique, en Angleterre et en Allemagne, et que bientôt il n'y aurait plus de catholiques que dans les pays protestants, ce qui n'est pas tout à fait exact.

Or, en constatant ces choses, pouvons-nous raisonnablement saluer l'épée foudroyante de Jules II comme une croix pleine de rayonnements ? Pour M. Pastor, Jules II est le Pape sauveur (j'aimerais mieux l'appeler : le roi des Papes), parce qu'il a voulu se mettre au large dans les frontières de l'Etat pontifical, et qu'en entrant par une échelle dans la brèche, en faisant l'office de soldat superbe à l'âge de soixante-dix ans, il croyait arriver à former de la Papauté une grande puissance en état de contrebalancer dans les affaires politiques, et même à armes presque égales, l'Allemagne ou la France. Outre que c'était une illusion, c'était une erreur ! Même en adoptant les vues temporelles de Jules II, il faut convenir qu'une autre chose est l'indépendance, autre chose l'action d'une puissance personnellement engagée dans les multiples péripéties du "concert européen", concert déjà discordant, et qui s'appelait alors, d'un nom plus juste, "la République chrétienne". Il suffisait bien que le Pape présidât moralement à cette République. Et, comme le disait, — avec augoisse, — le cardinal d'Amboise, c'est du côté de la puissance morale que Jules II aurait dû sentir l'urgente nécessité de consolider un pouvoir qu'on sentait fort ébranlé ! A la veille d'une catastrophe, dont la perspective obsédait tous les esprits, il devait semer la paix. Et lui seul semait la guerre !

Au fond, Alexandre VI se montra plus sage, et on tout cas plus politique, en ne rêvant pas pour lui-même la souveraineté directe de l'Italie en se contentant de "vicaires" qui seraient ses fils. Par cette combinaison, l'Eglise conservait mieux son rôle d'arbitrage et d'influence intellectuelle, simplement fortifiée dans son indépendance au point de vue matériel . . .

Non pas qu'il faille pousser le paradoxe et l'esprit de contradiction jusqu'à présenter Alexandre VI comme l'apôtre fieffé de la morale ! Cependant, cela pourrait se soutenir si l'on ne parlait que de morale politique, et même d'une certaine morale politique, celle qui consistait à diriger intelligemment dans ses voies traditionnelles un pouvoir d'essence nettement diplomatique et non guerrier.

Quant à l'autre morale, la morale privée, par laquelle les hommes du seizième siècle ne demandaient pas des comptes bien rigoureux à leurs princes ni même à leurs prêtres, il n'est pas très sûr que Jules II lui-même ait mérité beaucoup plus que son prédécesseur toutes les indulgences dont l'illustre historien allemand a la bonté de se faire le distributeur. M. Pastor oserait-il bien cautionner les vertus particulières de ce vieux prêtre, mûri dans les camps et les coups de main, à qui son entourage attribuait tant d'infirmités, et tant de caprice et si peu de dévotion ? Les palefreniers et les capitaines furent les plus chers enfants de chœur de ce Pontificat... Que ne chuchotaient pas les mauvaises langues, lorsque mourut la trop glorieuse Impéria, cette fleur de vingt ans, cette étoile " ravie, disait-on, à César, par Jupiter " ? Jules II, malgré tout, malgré sa cuirasse et son sang furieux de Génois féodal, appartenait à un temps esthétique et féministe. Ce n'est pas là le côté le moins curieux de son éclatante épopée. Et c'est sans doute par ce motif que, sous son règne, les Romains pour le distinguer de César, murmuraient en ricanant : " Nos pères avaient *Imperium* ; nous, nous avons *Imperiam*. " Impéria a-t-elle réellement joué un rôle transcendant ? Je ne le crois pas ; mais, enfin, ces plaisanteries, ces commérages, si on veut, trahissent déjà un état d'âme bien particulier.

M. Pastor, en dépit de son souci certain d'impartialité, a été saisi pour un enthousiasme presque fatalement contagieux par ces Papes de la Renaissance, petits Papes, mais grands hommes, larges dans leurs qualités comme dans leurs erreurs, âmes profondes et complexes, toutes très cultivées, très libres, et d'une tournure, — il faut bien l'avouer, — que nous appellerions

aujourd'hui un peu sceptique. Souverains merveilleux, auxquels il ne manquait que de pouvoir fonder une dynastie !

On devait attendre beaucoup plus de Jules II que d'Alexandre parce qu'il trouvait le champ beaucoup plus libre. Quoi qu'il en dit, son élection ne fut jamais contestée, et on ne lui marchandait jamais l'obéissance. Le cardinal d'Amboise, son seul concurrent possible, ne craignait que le chisme.

Alexandre VI, au contraire, ressemble dès le début à " l'homme malade ". Son élection passait pour achetée, pour nulle par conséquent les souverains de France, d'Allemagne, d'Espagne, de Portugal ne s'expriment pas à cet égard autrement que Savonarole, et il ne s'agissait que de se mettre d'accord sur les moyens de le remplacer. L'adresse d'Alexandre VI fut d'empêcher cet accord : il trouva en Charles VIII un adversaire inégal, et, lorsque le roi de France, descendu en Italie soi-disant pour tout remettre en ordre occupa Rome, Alexandre VI, magnifiquement, se fit par lui servir la messe. Et puis les événements marchèrent.

La France, bien à contre-cœur, se vit forcée à servir un pareil prince, et tout ce que crut pouvoir faire le bon Georges d'Amboise, c'était d'isoler préventivement de Rome la France et l'Allemagne, en se faisant donner plein pouvoir.

Jules II déchira cette trame. Plus ami de Machiavel que de Platon, il voulait l'obéissance matérielle, au besoin par les armes, et il ne voyait d'ennemi que dans la France qui, presque seule, allait rester catholique ! Au cardinal d'Amboise, qui réclamait d'urgentes réformes, faute desquelles, suivant lui, on courait aux abîmes, cet homme de diable-au-corps, cet homme de scandale, comme disait le cardinal français dans l'intimité, répondait à peu près par la réponse d'Alexandre VI à Savonarole : " Je ne blâme pas sa doctrine : ce que je blâme, c'est... qu'il outrage ma personne et méprises mes censures. " Rome devenue philosophique, et même un peu orientale, en bons termes diplomatiques avec les Turcs, prêchant la croisade sans qu'on puisse trop démêler où allaient les sommes énormes recueillies de ce chef, Rome, dilettante et

artiste, ne songeait en réalité qu'à "chasser les barbares," gens du Nord. Le système de Jules II, c'est un peu l'Alhambra : au dedans, une perfection et une douceur de vie qu'on ne saurait imaginer ; au dehors, de farouches et rudes défenses. Cette jouissance exquise de la vie par la religion de la beauté, Léon X est arrivé trop tard pour la défendre par liberté. Jules II, qui gouvernait au moment critique, a-t-il mieux réussi en la prêchant à coups de canon ?

Je ne crois pas, car il a été battu, et, réellement, il devait l'être

L'Esthétisme a subi la réforme, en la personne de Léon X. Mais on peut se demander si ce n'est pas le militarisme de Jules II qui l'a faite, et si un Pape réformateur n'aurait pas été mieux à sa place qu'un Pape soldat. Au temps où il a vécu, Jules II a emprunté un lustre admirable. Mais je ne sais pas s'il a bien compris la situation, et si, en se jetant un peu à corps perdu dans le rôle presque banal des souverains de ce temps-là, il n'a pas oublié le rôle unique et grandiose de la Papauté, qui était un rôle de pacification et de justice.

R. DE MAULDE LA CLAVIERE.

Les "Jésuites"

Les jésuites ne sont pas un mauvais sujet de mélodrame. L'idée, vraie ou fausse — ce n'est pas ici la question — que se font les masses de leur politique ténébreuse, semble des plus facilement exploitables pour l'Ambigu. Seulement, si l'on veut tirer de la légende de cet ordre célèbre les coups de théâtre et les effets d'horreur qu'elle comporte, il faut savoir faire une pièce. Et c'est ce que n'a pas su faire M. Salavy, auteur des *Jésuites* en cinq actes et six tableaux, offerts au public parisien par les Bouffes-du-Nord.

L'intrigue imaginée par M. Salavy est assez embrouillée. Le supérieur des jésuites, le père Pellegrain, a mis le grappin sur un ministre, le comte de Montlaur, et sur un jeune homme, des Fougis. Montlaur convoite la femme de des Fougis. Le jésuite remplit le rôle d'entremetteur. Mais des Fougis, quoique ambitieux, tient à la vertu de sa femme. Il envoie à Montlaur une jeune actrice du théâtre Montparnasse, qu'il

a connu naguère au quartier latin, et qui figurera Mme des Fougis. Montlaur découvre la substitution. Il est exaspéré. Alors le jésuite lui offre, en échanges de concessions politiques, de lui procurer enfin la vraie Mme des Fougis. Montlaur, affolé par la passion et le désir de vengeance, accorde tout, consent à peupler son ministère — l'instruction publique — de créatures de la congrégation. Il ne manque plus que le consentement de des Fougis. Le père Pellegrain l'obtient, la menace à la bouche. Mais, au dernier moment, des Fougis ne peut se résigner à tenir sa parole. Au lieu du narcotique qu'il a promis de verser dans la tasse de thé de sa femme, il prend une fiole de poison et empoisonne tout le monde, lui compris. Seul le jésuite, méfiant, n'a pas bu, mais des Fougis, avant de mourir, a le temps de le tuer à coups de revolver.

Cette horrible histoire a plus d'une fois déridé les spectateurs. Entre autres éléments de gaieté, il faut citer : 1o. La scène de l'affiliation d'un nouveau jésuite, au milieu de deux rangs de jésuites masqués et habillés, les uns en prêtres, d'autres en officiers, d'autres en polytechniciens, d'autres en conseillers de Cour d'appel, d'autres enfin en rôleurs de barrière, — ce qui signifie que l'ordre d'Ignace de Loyola étend ses filets dans tous les mondes, sans en dédaigner aucun ; 2o. les tirades vertueuses de la grisette, qui flétrit comme il convient la morale relâchée des casuistes et de leurs disciples ; 3o. le cynisme ingénu du jésuite, qui vraiment ne se déguise pas assez et avoue, de la meilleure grâce du monde, à qui veut l'entendre, qu'il ne croit ni à Dieu ni à diable, se moque de la religion et ne s'occupe que de politique ; 4o. le rôle d'un valet de chambre, qui est en réalité un jésuite faisant son temps d'épreuve et qui se prépare, en écoutant aux portes, aux fonctions de professeur de philosophie ; 5o. l'interpétation, qui souffrait à elle seule pour égayer la soirée, etc. On ne s'est pas ennuyé un instant aux Bouffes-du-Nord. L'affiche elle-même est distrayante. En vedette se détache le nom du principal acteur, de celui qui joue le rôle de "Sa Sérénissime Révérence", le supérieur des jésuites : il se nomme Dulac.

LE NOMBRE DES RELIGIONS EN ANGLETERRE

Il existe actuellement en Angleterre 296 formes diverses de religion.

Les plus importantes sont : l'Anglicane, la Catholique et la Juive.

L'Anglicane est l'Eglise chrétienne nationale, constitué par la Fameuse Reine Elisabeth et jouit d'une recette annuelle de 181,230,000 francs.

Dans cette religion, non seulement les prêtres mais même les évêques se marient, — ce qui n'arrive pas en Russie ; — c'est ce qui fait que quelquefois on lit sur les journaux anglais des phrases dans le genre de celle-ci : " A la réception d'hier à soir, on remarquait l'évêque de X... avec sa femme Mme Z..."

Cette église Anglicane, c'est-à-dire de l'Etat britannique, se divise en trois sections divisées entre elles : l'*High Church* ou Haute Eglise qui s'appelle maintenant *catholique*, mais non romaine et qui accepte un grand nombre de cérémonies et de dogmes du catholicisme. Les *Ritualistes* forment l'extrême droite de la Haute Eglise ; ils ont tout accepté du catholicisme, même la confession, mais non toute fois la suprématie du Pontife romain.

Les ritualistes ont même fondé des espèces de couvents.

Vient ensuite dans l'Eglise Anglicane, l'Eglise Basse qui ne veut pas entendre parler de cérémonies catholiques.

Le primat anglican est l'archevêque de Canterbury, pair du royaume.

Londres est siège d'un évêque.

Le Catholicisme en Angleterre jouit depuis cinquante ans seulement de la plus grande liberté.

Son clergé est zélé enthousiaste et d'accord avec les laïcs, pauvres en général, il travaille dans un but suprême : au triomphe de l'Eglise de Rome.

Il a institué un bon nombre de couvents de Passionnistes et des œuvres sur le genre de celle de Saint Philippe de Neri.

Le primat catholique est l'archevêque de Westminster (Londres).

Le premier archevêque nommé par Pie IX fut Mgr Wiseman.

La cathédrale catholique que l'on est en train de bâtir sera le temple le plus élevé de l'Angleterre. Avant 1850 l'Angleterre n'avait aucun évêque catholique, mais seulement des évêques *in partibus infidelium*.

Le duc de Norfolk, catholique, pair du royaume est très riche, il dépense énormément pour la propagande

Il y a ensuite une multitude de sectes, toutes en lutte entre elles et toutes animées de haine implacable envers le catholicisme.

On a même vérifié dernièrement qu'il existait en Angleterre le bouddhisme avec siège central à Liverpool et dont font partie beaucoup d'anglais.

En tout 296 religions.

Une profession de foi électorale

M. Kellen rappelle, dans les *Preussische Jahrbücher*, la profession de foi électorale d'Alexandre Dumas, en 1848, une des plus singulière que l'on ait jamais vues. Elle est dédiée : " Aux travailleurs ! "

Sans compter six années d'études, quatre de notariat et sept de service dans les bureaux, déclarait le candidat, j'ai travaillé pendant vingt ans dix heures par jour, donc 73,000 heures.

Dans ces vingt années, j'ai écrit 400 volumes de romans et 35 drames. Les 400 volumes, publiés en éditions de 4,000 exemplaires en moyenne, et vendus à 5 francs l'un, ont donné 11,852,000 francs ; les 35 drames représentés 100 fois chacun, ont donné ensemble 6,360,000 francs.

Mes livres ont fait gagner aux typographes 264,000 fr., aux imprimeurs 528,000 fr., aux marchands de papier 632,000 fr., aux brocheurs 120,000 fr., aux libraires 2 millions 400,000 fr., aux employés 1,600,000 fr., aux commissionnaires 1,600,000 fr., aux expéditeurs 100,000 fr., aux cabinets de lecture 1,583,000 fr., aux illustrateurs 28,600 fr. — Total : 11,853,000 francs.

Mes drames ont fait gagner aux impressario 1,400,000 fr., aux acteurs 1,225,000 fr., aux décorateurs 210,000 fr., aux costumiers 140,000 fr., aux

propriétaires de théâtres 700,000 fr., aux figurants 350,000 fr., aux inspecteurs et aux pompiers 70,000 fr., aux marchands de lorgnettes 70,000 fr., aux ouvreuses 50,000 fr., aux marchands d'huile 525,000 fr., aux fabricants de papier 60,000 fr., aux marchands de programmes 80,000 fr., aux pauvres 600,000 fr., aux régi-seurs et avertisseurs 20,000 fr., aux compagnies d'assurances 60,000 fr., aux contrôleurs et caissiers 140,000 fr., aux machinistes 150,000 fr., aux coiffeurs 103,000 fr. — Total : 6,860,000 francs.

En calculant les salaires journaliers à cinq francs et le nombre des journées de travail à trois cents par an, mes livres ont assuré du travail pendant vingt ans à six cent quatre-vingt-douze personnes. Mes drames ont fait vivre, à Paris, trois cent quarante-sept personnes pendant dix ans et, en province, trois fois autant, soit mille quarante et une.

La "Fédération catholique électorale"

M. ÉTIENNE LAMY ET LES "CROIX"

On annonce que la "Fédération catholique électorale" vient de se dissoudre. Il est intéressant d'expliquer en quoi consistait cette organisation, pourquoi elle a vécu et comment elle meurt.

Sept groupes catholiques, ayant une action de propagande — soit par la presse, soit par les conférences, soit par les congrès — s'étaient réunis sous la présidence de M. Etienne Lamy, ancien député, pour constituer la "Fédération catholique électorale." M. Etienne Lamy avait accepté de diriger la Fédération. Il entendait que la propagande se fit sur le terrain de la République, avec le droit commun pour principe, et que l'action fût avant tout laïque. Plusieurs des groupes rangés sous la bannière de la Fédération avaient des ecclésiastiques pour chefs. Ils parurent tous comprendre cependant que, dans l'intérêt même de l'action qui s'engageait, mieux valait ne pas livrer bataille sous le drapeau confessionnel.

En ce qui concerne plus spécialement l'adhé-

sion à la République, M. Etienne Lamy — qui est, non pas un rallié, mais un républicain d'origine, très sincère et très net — voulait que la Fédération eût une attitude franche et sans réticences. Il voulait surtout que tous les groupes de la Fédération consentissent à accepter la République, et non pas seulement du bout des lèvres.

Dès les premiers moments, M. Etienne Lamy put se rendre compte qu'il aurait de grandes résistances à vaincre, et que ces résistances lui viendraient du groupe "Justice-Egalité," autrement dit le groupe des *Croix* et des pères de l'Assomption. Ceux-ci, en effet, n'étaient foncièrement d'accord avec M. Etienne Lamy sur aucun des points essentiels de méthode et de tactique.

M. Etienne Lamy veut que les républicains catholiques constituent un parti semblable à tous les autres partis, et qui tâche de défendre la liberté des consciences par des moyens pratiques et non mystiques, les seuls moyens de bon sens et de raison qui puissent être en même temps accessibles aux croyants et aux non-croyants.

Au contraire, les *Croix* et les pères de l'Assomption ont du goût pour l'action confessionnelle. Ils veulent créer un "parti catholique," expression qui n'a aucun sens pour les catholiques libéraux et les républicains comme M. Etienne Lamy. Enfin, sur la question de la République, les *Croix* et les pères de l'Assomption ont fait tous leurs efforts pour rester en deçà des institutions pontificales, bien qu'elles eussent pour eux, religieux, un caractère particulièrement impérieux. Ils évitent de prononcer le mot de République et se contentent, pour la forme, de parler des "institutions existantes," ce qui est équivoque et gros de réticences.

Au moment des élections dernières, ces différences se sont accusées dans certains faits qui ont compromis l'unité et l'efficacité de l'action des républicains catholiques. On a vu des ultra-cléricaux, soutenus par les *Croix*, opposer des candidatures de républicains catholiques, très décidés à accepter la forme actuelle du gouvernement.

Ailleurs, on a vu le monde des *Croix* soutenir les candidats socialistes en opposition avec les libéraux

M. Etienne Lamy crut que la fédération devait faire cesser cette indiscipline et cette dispersion d'efforts. Il demanda donc aux délégués des sept groupes de décider : 1^o que l'action électorale se développerait sur le terrain de la fédération (acceptation formelle de la République ; 2^o qu'il n'y aurait que des candidats de la fédération (et non pas des candidats de groupes, combattant en ordre dispersé, parfois même les uns contre les autres, et 3^o que les fonds de propagande seraient centralisés et employés par la fédération.

Les deux premiers points (unité de programme et de candidatures) furent votés par les représentants de six groupes contre l'opposition isolée du groupe Justice-Egalité. Quant au troisième point (qui visait la caisse), il fut voté par quatre groupes contre trois. Dans sa résistance, en effet le groupe Justice-Egalité avait réussi à entraîner le groupe de la Jeunesse catholique et celui des congrès catholiques. L'attitude de ces deux groupes, en cette circonstance, s'explique sans doute par cette considération qu'ils comprennent beaucoup d'anciens royalistes ou impérialistes que les instructions du pape ont désappointés. L'euphémisme des pères de l'Assomption, parlant d' " institution existante " au lieu de " République ", adoncit leurs regrets, panse leurs blessures et réserve l'avenir.

Quoi qu'il en soit, après les trois décisions dont nous venons de parler, le groupe Justice-Egalité cessa de paraître à la fédération. Il lui était très pénible de se ranger à la discipline commune, surtout à cause de l'emploi des fonds de propagande. Le groupe des *Croix* est le plus riche des groupes catholiques. D'abord, parce qu'il fait des publications qui peuvent rapporter de l'argent ; ensuite, parce que, lorsqu'il s'agit de dons et de quêtes, les catholiques français ont coutume de donner à des religieux plutôt qu'à des laïques. Il déplaisait particulièrement aux *Croix* et aux pères de l'Assomption que les fonds recueillis par eux fussent employés dans un but qui n'est pas strictement le leur. Aussi se retirent-ils de la fédération.

La situation, ainsi créée, se prolongea quelque

temps sans rupture officielle. On a vu récemment les deux tendances opposées se traduire à l'extérieur dans les deux congrès qui se sont tenus, l'un à Paris, l'autre à Lyon.

Le congrès de Paris répondait exactement à l'esprit de la Fédération catholique, telle que M. Etienne Lamy l'avait comprise. La question à l'ordre du jour était : " le droit d'association ", question qui intéresse à la fois les croyants et les non-croyants ; question dont la solution libérale importe aussi bien à des bourgeois libéraux qu'à des ouvriers socialistes ; question, enfin, qui peut et doit être le rendez-vous, *le lieu géométrique*, de tous les amis de la liberté. On a vu d'ailleurs, à ce congrès, des hommes de convictions religieuses différentes, des professeurs catholiques et des membres de l'Université, prendre part aux délibérations.

Le congrès de la liberté de l'enseignement, à Lyon, avait pris — bien peu pratiquement et bien imprudemment peut-être — une allure confessionnelle. Bénédiction pontificale, présence de quarante évêques, etc... Toutes les tactiques qui resserrent le terrain d'action et l'action elle-même. Toutes celles dont M. Etienne Lamy avait voulu garder la fédération comme du feu.

La fédération était bien morte. Il ne restait qu'à enregistrer son acte de décès. C'est ce qui eut lieu, l'autre jour, à l'archevêché. Les *Croix* et les pères de l'Assomption ne s'étaient pas contentés de se séparer, en fait, de la majorité des groupes. Ils avaient insisté à Rome pour que leur droit à l'autonomie fût reconnu. On ne pouvait guère leur dénier ce droit, puisqu'ils en usaient déjà. Peut-être auraient-ils voulu obtenir aussi du Saint-Siège plus de latitude sur la question politique ; mais, sur ce point, les instructions de Léon XIII demeurent inébranlables dans leur netteté.

L'autonomie — c'est-à-dire la propagande, les candidatures... et la caisse — de la *Croix* est donc reconnue. L'autre jour, en effet, les délégués des sept groupes furent convoqués à l'archevêché de Paris, où le cardinal Richard communiqua cette décision de Rome. Il y ajouta quelques commentaires personnels, d'où il résultait que le cardinal Richard souhaitait désormais,

de la part des groupes, une action " plus catholique." C'était faire pencher la balance du côté des pères de l'Assomption. M. Etienne Lamy déclara qu'il donnait sa démission de président de la fédération. Et c'est ainsi que la fédération a été enterrée.

Les *Croix* pourront donc continuer et développer leur action qui a déjà fait tant de mal à la liberté religieuse, et qui n'a profité — sur le terrain électoral — qu'à des candidatures sectaires ou révolutionnaires. Quant aux républicains catholiques, qui entendent demeurer un parti briqué et vraiment libéral comme M. Etienne Lamy, ils ne seront peut-être pas fâchés d'avoir rompu cette liaison dangereuse.

UNE BENEDICTION

Le BAUME RHUMAL a déjà soulagé tant de maux qu'on le bénit partout. 85

MALCHANCE

Il vient de mourir à New-York, celui qui fut le plus grand et le plus osé douteur de ce siècle, sur la terre très chrétienne d'Amérique, le Col. Bob Ingersoll. Les contradictions constantes des faits et des doctrines, provoquaient chez lui des explosions de doute qui l'avaient rendu célèbre.

Combien sa verve railleuse se serait donné libre cours en voyant ceci.

Nous lisons dans le *Globe* de St Jean, N. B., que l'église nouvelle de Bouctouche, paroisse acadienne, va être consacrée le 9 août.

Or, voici l'historique de cette église :

1879. Le toit et le clocher de l'église élevée par un cyclone qui détruit 145 autres maisons le long de la rivière Bouctouche.

1880. Réparation de l'église et reconstruction du clocher.

1886. L'église est frappée par la foudre et réduite en cendres.

1888. Reconstruction d'une église neuve, plus grande

1888. Les constructions sont démolies le fond en comble par un autre ouragan.

1889. Edification d'une autre charpente.

1899. Achèvement de la nouvelle église.

Où dira tout ce que l'on voudra, mais voilà un calendrier chronologique qui ne raffermira la foi dans la bonté céleste et dans la protection promise aux fidèles.

A. LEDOUTE.

UN ADOUCISSEMENT

L'irritation de poitrine disparaît en prenant une dose de BAUME RHUMAL. 88

TRADUCTION ET REDACTION

Souvent le monde commercial, industriel ou financier désire confier la rédaction de ses circulaires, brochures ou annonces à des experts; mais on ne réussit pas à les trouver, à moins que, comme cela arrive trop souvent, sa confiance ne soit accordée à des gens qui n'ont ni la science ni l'expérience. Il ne suffit pas de faire beaucoup de publicité : il faut encore et surtout qu'elle soit à point. Si la forme ne vient pas à l'appui du fond, le but visé n'est pas atteint, la pensée de l'intéressé est mal exprimée, peut-être même n'est-elle pas du tout comprise par ceux dont on recherche la clientèle.

On nous a très souvent demandé d'organiser ici, sous les auspices du REVEIL, un service de rédaction générale et de traduction d'anglais en français, ou *vice versa*. C'est pour satisfaire à cette demande que nous venons annoncer que dorénavant des experts se chargeront non seulement de travaux commerciaux, mais littéraires et techniques.

Notre tarif n'aura rien d'exorbitant, nous apporterons dans l'exécution des commandes un soin méticuleux et toute la célérité possible.

On pourra s'adresser à la direction du REVEIL, au No 157 rue Sanguinet, ou par lettre au bureau de poste, Boîte 2184, Montréal.

Le REVEIL est publié et imprimé par A. Filiatreault, au No 157 rue Sanguinet, Montréal.

Demandez un numéro échantillon du REVEIL. Prix d'abonnement \$3. par année